



mrc

La Haute-Yamaska
Prospère de nature

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

septembre 2021

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Pour des communautés prospères et résilientes	3
2.1 Une politique adaptée aux besoins de son milieu	3
2.2 La Haute-Yamaska	4
2.3 Portrait socio-économique.....	4
2.4 Menaces et opportunités	5
2.4.1 Menaces	5
2.4.2 Les opportunités sur lesquelles capitaliser	7
3. Prise en compte des planifications existantes	9
4. Mobilisation des milieux	9
4.1 Faire la promotion du Fonds de développement des communautés	9
4.2 Impliquer et favoriser le leadership des élus locaux.....	10
4.3 Travailler de concert avec le milieu communautaire	10
4.4 Favoriser la participation citoyenne.....	11
4.5 Développer et soutenir des structures de concertation	11
5. Enjeux et champs prioritaires de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la Haute-Yamaska	11
5.1 Orientations.....	12
5.2 Champs prioritaires de la Haute-Yamaska	12
6. Les communications et la reddition de comptes à la population	12
7. Le rôle des intervenants dans la mise en œuvre de la Politique.....	13
7.1 MRC de La Haute-Yamaska.....	13
7.2 Comité d’analyse et de sélection des projets.....	13
7.3 Conseils municipaux.....	14
7.4 Comités et coalitions de développement local	14
7.5 Conseiller au développement de la ruralité et de l’agroalimentaire	14
8. Modalités d’évaluation et mécanismes de révision.....	14

1. Introduction

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement local et régional, la MRC de La Haute-Yamaska réaffirme son intérêt à supporter les localités de son territoire dans la mobilisation des forces vives et la réalisation de projets porteurs améliorant les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. Ainsi, la Politique de *soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, qui est présentée ci-après, définit les lignes directrices qui guideront les actions de la MRC en ce domaine.

Cette politique révisée prend appui sur l'expérience vécue au cours des cinq années de mise en œuvre. Durant cette période, la MRC de La Haute-Yamaska a su développer une vision et investir subséquemment ses fonds dans un cadre dépolitisé favorisant l'émergence de projets dynamiques. D'ailleurs, plusieurs de ces projets constituent toujours des activités ou services phares des communautés.

2. Pour des communautés prospères et résilientes

2.1 Une politique adaptée aux besoins de son milieu

Qu'elles soient plus urbaines ou rurales, les communautés qui composent la Haute-Yamaska ne font pas exception en ce qui a trait aux grands défis qui caractérisent leurs comparables situées en périphérie des métropoles nord-américaines, soit :

- Le vieillissement de la population et le prolongement de l'espérance de vie;
- La pression urbaine sur les milieux naturels et agricoles;
- Les défis des changements climatiques et drastiques de température;
- La pénurie généralisée de main-d'œuvre;
- Les fuites commerciales;
- La pénurie de logements adaptés à des prix convenables;
- La difficulté de développement d'un sentiment d'appartenance dans un monde numérique et où la mobilité est facilitée;
- Les attentes de la population en accès aux services et infrastructures à proximité (loisirs, commerces, soins, garderie, etc.);
- L'intégration des citoyens issus de l'immigration;
- Les grands mouvements de population (exode rural et exode urbain);
- Les difficultés de cohabitations dans l'occupation du territoire;
- Le maintien et le financement des services publics de proximité;
- La dégradation des milieux naturels et la baisse de qualité des services écologiques qui leur sont assimilables;
- Les enjeux de santé publique liés :
 - Aux écarts de niveau de vie de citoyens;
 - Aux pandémies, épidémies et problèmes de santé largement répandus (COVID-19, embonpoint, problématiques de santé mentale, etc.);
 - Aux accès à l'eau de qualité.

En Haute-Yamaska, pour faire face à ces nombreux défis, l'approche de la Politique de *soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* vise à développer la RÉSILIENCE, l'esprit COLLABORATIF et la CRÉATIVITÉ de sa communauté dans le développement de solutions viables, modulables et pérennes.

Ainsi, peu importe l'initiative, le besoin, l'enjeu ou le défi qu'une communauté souhaitera relever, la MRC souhaite pouvoir l'appuyer par son expertise, une vision concertée, une approche collaborative, ou peut-être même du financement.

2.2 La Haute-Yamaska

Le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska se compose de huit municipalités. Sa population se répartit toutefois inégalement autour d'une ville-centre importante, Granby, d'un pôle urbain intermédiaire, Waterloo, et de six municipalités à caractère plus rural, soit Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Joachim-de-Shefford, Warden et Shefford.¹

Avec une superficie de 649 km², l'économie régionale de la Haute-Yamaska est caractérisée par trois axes de développement : un secteur industriel fort et diversifié, un milieu touristique dynamique ainsi qu'un secteur agricole actif. Malgré la présence de ces trois axes sur l'ensemble du territoire, les secteurs manufacturiers et touristiques sont principalement concentrés dans la ville-centre de Granby.²

En matière d'occupation du territoire, la Haute-Yamaska est caractérisée par le chevauchement de deux zones physiographiques différentes, soit les basses terres du St-Laurent et les Appalaches. Cette caractéristique a influencé les activités ayant cours sur le territoire de la MRC, tant au niveau de l'économie que des activités agricoles et de l'occupation du territoire. Ainsi, à l'ouest de la MRC, la géomorphologie du sol s'identifie grandement à la Montérégie, avec ses plaines couvertes de grandes cultures et les cultures fruitières qui caractérisent les pourtours des collines montréalaises. Quant à la partie est, souvent appelée piémont appalachien, elle s'identifie plus spécifiquement aux Cantons-de-l'Est avec ses collines et vallées boisées d'éraablères.

Ces caractéristiques, conjuguées à sa localisation stratégique à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke, permettent à la MRC de se positionner avantageusement sur l'échiquier québécois. L'essor économique de la Haute-Yamaska est en hausse, mais se distribue de manière inégale sur le territoire. Cela s'explique grandement par la présence du pôle économique qu'est Granby qui constitue le trois quart de la population de la MRC. D'ailleurs, Granby définit l'agglomération de recensement du même nom avec la ville de Bromont, ainsi que les municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford, Roxton Pond et Saint-Alphonse-de-Granby. Avec la proximité d'autres pôles importants, dont la métropole, ces éléments permettent de définir la Haute-Yamaska comme ayant une réalité urbaine et périurbaine.

2.3 Portrait socio-économique

Plusieurs outils permettent de mieux connaître le profil des communautés de la Haute-Yamaska. Il est notamment possible de suivre l'évolution des statistiques du [portrait de la population en Estrie](#), dont celle de la Haute-Yamaska, via le site Web du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie-CHUS).

Mises à jour après chacune des enquêtes et des recensements, ces données permettent de comprendre la réalité des enjeux sociaux et communautaires et

¹ Il est possible de consulter le [dernier décret de population de la Gazette officielle du Québec via le lien suivant du site Web de la MRC](#)

² Il est possible de consulter le [portrait de l'industrie via le site de Granby Industriel](#).

d'envisager des approches d'intervention et de prioriser les initiatives visant à réduire les impacts de ces réalités.

Le dernier recensement publié étant celui de 2016, vous [trouvez ici le lien vers les données qui caractérisent la population yamaskoise](#) à ce moment. La diffusion des résultats du recensement 2021 devrait débuter vers la fin 2022. Demeurez à l'affût [en visitant le lien suivant](#).

En ce qui a trait aux statistiques économiques et d'emploi dans la région, il est facile d'accéder aux données via :

- La mise à jour annuelle des [statistiques de Granby industriel](#);
- Emploi Québec qui met à jour périodiquement un [Portrait du marché du travail de la Montérégie par MRC](#), en plus d'émettre un [bulletin régional chaque mois](#).

2.4 Menaces et opportunités

La Haute-Yamaska fait face à différentes menaces et opportunités. Afin de renverser la vapeur, les principales menaces ciblées auxquelles il faut s'attarder sont présentées ci-dessous, suivies des opportunités sur lesquelles les communautés yamaskoises pourraient capitaliser :

2.4.1 Menaces

- Exode des jeunes : Défi perpétuel à transformer en opportunité le retour des jeunes dans leur milieu après leurs études, en fonction du lien d'appartenance qu'ils auront bâti avec leur milieu. Il est possible de consolider ce lien en développant les moyens suivants :
 - L'implication des jeunes dans leur milieu;
 - Le maintien d'un lien entre le jeune et sa communauté après son départ de l'école primaire (spécifique aux milieux ruraux), et après son départ pour les études postsecondaires pour les milieux urbains;
 - Le développement de l'offre de formation postsecondaire en région et faciliter l'accès à la formation continue;
 - L'ajout de services de proximité (privés ou communautaires);
 - Une sensibilisation aux opportunités d'emploi dans la région;
 - Le développement de l'intérêt pour l'entrepreneuriat;
 - L'offre avantageuse de la région en matière de qualité de vie pour les familles, etc.
- Exode des aînés : Le déracinement peut paraître inévitable dans les communautés qui disposent uniquement d'habitations de type unifamilial. Le maintien dans leur milieu des personnes âgées, ou celles à mobilité réduite, demeure un aspect important dans la consolidation du tissu social, de l'appartenance au milieu et de la qualité de fin de vie. Certes, l'aménagement de résidences locatives est une option à envisager, mais d'autres options transitoires peuvent être mises de l'avant telles que l'offre de service aux aidants naturels, l'animation adaptée et autre attention particulière. Les liens entre les membres des communautés sont un des maillons forts de la chaîne sur lequel il y a lieu de tabler.
- Impacts environnementaux : La vision environnementale avant-gardiste de la MRC ne se dément pas. De nombreuses initiatives ont été entreprises dans ce secteur, dont la vidange systématique des fosses

septiques, la création d'un fonds vert, l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et d'un plan régional des milieux humides et hydriques, la mise en place d'une réglementation en matière de protection des bandes riveraines, la réalisation d'une étude sur les corridors fauniques à préserver, la priorisation d'une approche environnementale dans le Plan de développement de la zone agricole ainsi que la signature de partenariats avec le milieu pour la sauvegarde des écosystèmes. Il y a lieu de poursuivre les actions en ce sens afin de réduire les impacts des activités anthropiques sur l'environnement et préserver la nappe phréatique et les plans d'eau auxquels s'abreuve la population. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la préservation des quatre lacs qui offrent villégiature et tourisme, à la rivière Yamaska et aux autres cours d'eau qui traversent le territoire, aux quatre principales tourbières qui ont un rôle de filtration et de rétention majeure, à la montagne de Shefford avec sa biodiversité impressionnante ainsi qu'aux paysages bucoliques qui jouent un rôle attractif pour la région.

- Diversification économique et employabilité : Malgré qu'aucune municipalité du territoire n'ait été ciblée par le gouvernement du Québec à titre de ville mono-industrielle, une attention particulière doit être portée à la reconversion économique des municipalités ayant un tissu industriel vieillissant. Il demeure que l'attachement et le développement d'un territoire passent également par l'emploi et les opportunités d'affaires. Ainsi, que ce soit en appui au positionnement des communautés, à la sensibilisation à l'entrepreneuriat et à la persévérance scolaire, des actions concrètes doivent être amorcées afin d'accompagner les municipalités pour stimuler la création d'emplois et l'accueil d'employés sur leur territoire.
- Pénurie de main d'œuvre : Quoique la pénurie de main-d'œuvre touche également le Québec et même le monde occidental en général, la Haute-Yamaska est touchée par cette problématique et cela compromet grandement la viabilité de plusieurs entreprises, organisations et créneaux d'activités. Parmi ceux touchés, on retrouve notamment les milieux industriels, commerciaux (incluant la restauration et le tourisme) et l'agricole. Plusieurs initiatives sont présentement concertées et mises en place pour relever ce défi qui devrait aller en s'accéléralant avec le départ à la retraite d'une grande partie de la population active. En plus du recrutement et de la rétention de main d'œuvre, il devient également impératif que la région s'active dans des actions structurantes pour réduire l'effet de ce phénomène. L'augmentation du nombre de loyers disponibles et un appui à l'automatisation de plusieurs processus dans les entreprises sont nombre d'actions structurantes pouvant aider à venir à bout de ce défi.
- Produits et services de proximité versus l'offre en ligne et celle des grands centres : Que ce soit vers Granby, Brossard, Montréal, Drummondville ou Sherbrooke, il y aura toujours des fuites commerciales. La vente en ligne et la mobilité sont devenues telles que la priorité pour le bien des communautés n'est pas de reproduire ou de tenter de compétitionner les grands centres urbains. Il y a plutôt lieu d'identifier des actions visant à stimuler l'adaptation des commerces de proximité pour la vente en ligne de leurs produits et services, le développement du sentiment d'appartenance et l'appui des citoyens envers les services et commerces

de proximité, et ainsi, faire des citoyens les meilleurs ambassadeurs des commerces et entreprises de services de leur communauté respective.

2.4.2 Les opportunités sur lesquelles capitaliser

- Développement domiciliaire et densification : Malgré leurs grandes différences, toutes les municipalités de la MRC jouissent de l'intérêt des familles en quête d'un milieu de vie sain et paisible. Plusieurs d'entre elles connaissent un essor de leur développement résidentiel et vivent même une pénurie de logements. Ce développement aura pour effet de densifier les cœurs villageois et d'assurer l'implantation d'un seuil névralgique de citoyens pour assurer le renouvellement de la population ainsi que le maintien de services de proximité. Ce seuil était autrefois atteint par des familles plus nombreuses et par une consommation locale plus significative. Ces développements amènent à la fois une meilleure dynamique communautaire, facilitent l'offre de services municipaux et de loisirs et augmentent les revenus fonciers. Il faut toutefois réduire le plus possible l'impact de la pression urbaine sur les territoires agricoles. Sans agir directement sur le processus, la Politique permettra d'accompagner les municipalités et organismes dans le développement de services communautaires entourant l'augmentation de population.
- Développement du sentiment d'appartenance : Pour développer l'appartenance des citoyens à l'égard de leur milieu de vie, les municipalités et la MRC ont un grand rôle à jouer. Elles doivent à la fois donner bonne impression et développer des opportunités permettant à leurs citoyens de s'approprier leur milieu en leur faisant vivre des expériences concluantes, que ce soit par la tenue d'activités, d'implications, de rencontres et d'activités commerciales. Cela se veut autant pour les nouveaux arrivants que pour les résidents de longue date qui ne voient plus toujours les beautés et opportunités que leur permet leur milieu de vie. Ces défis doivent passer par l'implication des citoyens dans différents processus, le développement d'outils de communication adaptés, ainsi que l'arrimage et la collaboration au niveau MRC pour favoriser la complémentarité de l'offre régionale. En bref, tout pour que le citoyen se sente comme faisant partie intégrante de la communauté.

Les municipalités doivent également impliquer leur population dans l'identification de stratégies visant le développement de la participation citoyenne. Les outils de la Politique et les ressources de la MRC seront disponibles pour les communautés qui souhaiteront entamer des processus en ce sens.

- Formation et développement des compétences : La Haute-Yamaska peut compter sur un réseau de formation bien implanté dans la plupart des municipalités, d'une formation collégiale sur le territoire et de compléments adaptés pour la persévérance scolaire et la formation continue. C'est pourquoi il est important de poursuivre les démarches de maintien et de développement de ce réseau en appuyant le positionnement et la qualité des institutions publiques qui sont névralgiques pour la survie des communautés de la MRC. Les différentes problématiques, compétences et connaissances acquises dans les institutions du territoire pourraient également permettre d'initier ou d'offrir des outils adaptés pour l'essor de nouvelles pratiques. Ainsi, l'accès, le transport, le maintien et le développement de formation primaire,

secondaire, postsecondaire et continue demeurent des opportunités pertinentes pour l'essor des communautés.

- Mobilisation des communautés : La culture de mobilisation et de prise en charge par le milieu demeure un défi à consolider dans les communautés de la MRC. Afin de maximiser le changement de la norme sociale en matière de participation citoyenne et de mobilisation des communautés, il faut rappeler aux acteurs et citoyens l'importance de prendre le flambeau et de s'approprier les démarches structurantes qui leur sont proposées et auxquelles ils seront confortables d'adhérer. Ainsi, **les ressources de la Politique devront prioriser l'appui aux processus structurants et devront s'imbriquer dans les démarches et planifications existantes.** Cette orientation permettra aux communautés d'assumer leur autonomie au-delà de l'existence de la Politique, de ses activités d'animation et de son fonds de développement.
- Complémentarité rurale/urbaine et rurale/rurale : Afin de maximiser la consolidation des besoins des communautés, il faut s'assurer de répondre aux besoins des citoyens dans leur territoire d'appartenance principal. Il y a donc lieu de mettre en place une stratégie d'investissement qui prendra en compte les projets et les planifications locales dans une vision large de la MRC, incluant Granby. Les ressources et énergies étant limitées, il faut penser comment aller plus loin ensemble et répondre à plus de besoins tout en conciliant les exigences et les efforts de chacun. Voici les bases que pourrait permettre cette approche:
 - Maximiser l'accès à une multitude de services, à distance raisonnable;
 - Penser la complémentarité des infrastructures, équipements et services;
 - Intégrer réciproquement les visions locales et régionales afin de prendre également en compte l'intérêt et l'impact des actions sur les communautés de petite taille.
- Multifonctionnalité des territoires (diversification des formes d'utilisation du territoire des municipalités) : Une communauté ayant un tissu social fort, qui se veut vivante et d'avenir, ne peut avoir qu'une seule fonction ou activité (résidentielle, de consommation, un seul type d'activité économique, d'employabilité ou récréotouristique). Il est souhaité que les milieux définissent les composantes de leur multifonctionnalité et s'assurent de maintenir un équilibre entre celles-ci. Des réflexions et des actions en ce sens pourront être supportées dans le cadre d'animations faites par le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC.
 - Diversification agricole, transformation et positionnement agroalimentaire : Plus active depuis 2010, la MRC agit dans plusieurs initiatives ayant généré de nouvelles activités agricoles. Malgré une certaine stabilité des secteurs agricoles traditionnels, dont le lait, les grandes cultures, l'acéricole et la production avicole, l'agriculture de la Haute-Yamaska s'est grandement modulée et diversifiée. De plus en plus, nombre d'entreprises de petite taille ont émergé avec le besoin d'effectuer leur propre mise en marché. Également, en plus de voir une baisse de la production animale, les fermes aux revenus à prédominance animale perdent de la vitesse au profit de celles aux revenus à prédominance végétale. On constate également

l'augmentation des grandes et petites fermes au profit des fermes de taille moyenne. Après l'élaboration d'un portrait et une démarche concertée ponctuée de nombreuses consultations publiques, la MRC a pu définir sa vision et cibler ses actions dans le cadre de la réalisation de son [Plan de développement de la zone agricole 2020-2024 disponible en ligne](#).

3. Prise en compte des planifications existantes

Dans l'application de sa politique, la MRC souhaite s'assurer que les planifications locales et régionales qui ont mis en lien des expertises intersectorielles, des consultations puis fait l'objet de priorisation et de consensus soient tenues en compte. Bien que ces planifications actives ne soient pas énumérées dans le présent document, la MRC entend tenir en compte de celles existantes. Les promoteurs de projets peuvent donc s'y référer lorsqu'ils souhaitent un soutien technique, financier et politique. Plus précisément, la MRC tiendra en compte les projets issus de démarches des types suivants :

- Une planification stratégique organisationnelle;
- Une politique familiale, des aînés, environnementale, jeunesse, égalité, ou culturelle;
- Des sondages ponctuels jugés significatifs;
- Un plan directeur, de revitalisation, d'affaires;
- Une identification de créneaux;
- Une planification institutionnelle obligatoire selon la loi, comme par exemple le schéma d'aménagement et de développement du territoire.

Finalement, même si une planification n'est pas issue du promoteur d'un projet ou si ce dernier n'en a pas été partie prenante, il est possible pour lui de s'y référer pour qu'une action soit soutenue, accompagnée ou financée.

4. Mobilisation des milieux

L'expérience de la Politique nationale de la ruralité aura permis de constater toute l'importance qu'une mobilisation d'un milieu peut apporter à la réalisation de projets structurants. Il importe dès lors de préserver et consolider les acquis des dernières années à ce chapitre. La MRC entend donc appuyer cette mobilisation en agissant principalement sur deux axes, soit :

- A. Par l'implication de son conseiller au développement, de la ruralité et de l'agroalimentaire auprès des communautés afin de soutenir les actions mobilisantes;
- B. Par la création du *Fonds de développement des communautés* qui pourra apporter un soutien financier à des projets mobilisateurs et structurants des milieux de vie suite à des appels de projets.

4.1 Faire la promotion du Fonds de développement des communautés

Le Fonds de développement des communautés représente une opportunité pour chaque communauté de la Haute-Yamaska d'obtenir un soutien pour relever des défis particuliers qui lui sont propres.

Afin de promouvoir la mobilisation et encourager l'utilisation du Fonds, la MRC se rendra disponible pour rencontrer les conseils municipaux et acteurs de la communauté, et ce, annuellement.

4.2 Impliquer et favoriser le leadership des élus locaux

Le grand défi des élus demeure celui de continuer à stimuler la participation citoyenne. Dans le cadre de leur fonction de décideurs, les élus sont invités à faciliter l'appropriation du Fonds par leur communauté et à poursuivre leur travail pour maximiser le maintien d'une communauté active et structurée. Cet angle d'intervention facilite le renouvellement des bénévoles, permet un virage rapide et structuré face aux menaces qui surviennent dans une communauté et entraîne un renouvellement des idées.

Pour favoriser le leadership des élus locaux et leur implication dans le processus, les conseils municipaux devront émettre un avis préalable sur tout projet se déroulant sur leur territoire et sollicitant un soutien du Fonds de développement des communautés. Les maires seront également invités à participer et à intervenir lors d'événements et de conférences de presse pour faire la promotion du Fonds.

Finalement, les élus seront encouragés à tenir en compte les besoins et capacités des promoteurs de projets et de mettre à profit, lorsque possible, leurs ressources pour contribuer à l'émergence de projets citoyens. À titre d'exemple, ils peuvent devenir les fiduciaires d'une démarche, fournir des locaux ou appuyer financièrement les projets.

4.3 Travailler de concert avec le milieu communautaire

La participation bénévole et le soutien aux citoyens dans leur vie de tous les jours passent souvent par la vitalité du milieu communautaire. La MRC est heureuse de pouvoir compter sur la présence de la Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska qui travaille à la création et au maintien des groupes et des réseaux communautaires. Parmi ses membres, plusieurs organismes communautaires offrent des services importants à la population du territoire, mais plusieurs demeurent peu actifs à l'extérieur du territoire de Granby. Des efforts seront déployés pour renforcer ces liens et trouver des débouchés à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire³.

Le secteur de l'organisation communautaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS occupe également une place importante par ses services d'appui aux communautés, notamment dans l'accompagnement à la mise en place de politiques familiales et des aînés, la tenue de tables de concertations sur des thématiques particulières, dont celles de la petite enfance, la jeunesse, les aînés et la toxicomanie. Il sera important de poursuivre l'arrimage des interventions du conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire avec l'équipe d'organismes communautaires pour agir en complémentarité dans les rôles, maximiser les interventions et leur effet de levier.

³ Une cinquantaine d'organismes communautaires sont membres de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Haute-Yamaska. Ils se répartissent dans 21 secteurs d'interventions : action bénévole, alphabétisation, arts, condition féminine et masculine, défense des droits, déficience intellectuelle, employabilité, entrepreneuriat, famille, fondations, hébergement communautaire, insertion sociale, intégration des immigrants, jeunes, municipalités, pastorale sociale, personnes handicapées, santé, santé mentale et sécurité alimentaire.
<https://www.cdchauteyamaska.ca/>

Parmi les interventions envisagées, le travail avec le secteur communautaire devra cibler les priorités suivantes :

- Participer au développement de réponses adaptées aux besoins des communautés;
- Interagir avec les acteurs des autres sphères d'activités pour participer au développement du territoire;
- Travailler en partenariat avec les différents organismes communautaires afin de déployer leurs services au bénéfice de l'ensemble des communautés.

4.4 Favoriser la participation citoyenne

La participation citoyenne et la mobilisation des milieux constituent des éléments essentiels à l'efficacité du Fonds de développement des communautés. Voici donc les axes d'interventions prévus en ce sens :

- Favoriser la sollicitation d'une implication ponctuelle et sans engagement pour permettre la participation d'un plus grand nombre de citoyens.
- Soutenir l'application des politiques et planifications communautaires et municipales puis encourager le financement aux projets qui en sont issus.
- Encourager la participation de bénévoles lors d'activités ciblées (corvée collective, mise en valeur d'un lieu) et valoriser les compétences et expertises personnelles dans la mise en place de projets.
- Développer des outils favorisant le maintien et le renouvellement du bénévolat dans les communautés.

4.5 Développer et soutenir des structures de concertation

Au cours des dernières années, certaines communautés ont entamé des démarches, en collaboration avec la MRC, visant à favoriser l'émergence de groupes, comités ou organismes pouvant exercer un rôle de catalyseur des forces vives d'un milieu avec le mandat de :

- Mailler les concertations, activités et services existants;
- Structurer le développement d'initiatives soutenues par la mobilisation du milieu;
- Appuyer le maintien des services de proximité ainsi que les projets existants de mobilisation citoyenne;
- Inciter les organismes et acteurs externes ayant pour mandat de couvrir le territoire de la MRC à s'impliquer dans ces structures.

Le défi demeure en fait de ne pas appliquer une politique basée principalement sur des processus d'appel de projets. Certes, ces derniers tiennent compte de démarches planifiées et priorisent la prise en charge par le milieu, mais seuls, ils ne réussissent pas à stimuler le développement de démarches de planification renouvelables dans les municipalités.

Pour ces motifs, cette démarche doit être poursuivie et encouragée auprès de l'ensemble des municipalités du territoire.

5. Enjeux et champs prioritaires de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la Haute-Yamaska

5.1 Orientations

Les deux premières éditions de la Politique de soutien aux projets structurants ont permis d'orienter la MRC vers de nouveaux concepts de développement visant à maximiser l'effet de levier ainsi qu'à obtenir des résultats et interventions plus durables. Les courants et principes directeurs qui étaient préconisés sont présentés ci-après. Il est à noter que certains de ces concepts sont d'ores et déjà tenus en compte dans les menaces et opportunités d'interventions régionales identifiées à la section 2.3 de la présente Politique.

- **Nouveaux courants à mettre de l'avant :**
 - Gouvernance participative;
 - Approche intersectorielle;
 - Développement multifonctionnel des territoires;
 - Complémentarité rurale urbaine.

- **Principes directeurs :**
 - S'appuyer sur les avancées des politiques précédentes;
 - Miser sur une plus grande décentralisation;
 - Promouvoir l'approche intersectorielle, la multifonctionnalité du développement et les initiatives de complémentarité entre les milieux ruraux et urbains;
 - Maintenir la souplesse d'application et le respect de l'autonomie locale dans les choix de mise en œuvre;
 - Encourager la participation citoyenne;
 - Préconiser une approche solidaire et équitable sur le plan territorial;
 - Favoriser le développement de la capacité de résilience et de prise en charge par la communauté.

5.2 Champs prioritaires de la Haute-Yamaska

En regard du portrait établi et en combinaison des menaces et opportunités, des planifications existantes et des principes directeurs préconisés antérieurement, voici les champs prioritaires retenus en Haute-Yamaska :

- Le développement et le renforcement du tissu social;
- Les services de proximité offrant des emplois durables;
- Des projets en matière d'environnement, de développement durable et de la protection des services écologiques (à l'exception des études);
- La rétention des jeunes et des aînés;
- Le développement agroalimentaire et l'occupation du territoire;
- Les saines habitudes de vie et la mobilité durable.

6. Les communications et la reddition de comptes à la population

Il est important de maintenir des communications actives, diversifiées et récurrentes auprès des communautés et de la population du territoire en général. Elles améliorent la diffusion d'informations quant aux possibilités entourant la Politique et contribuent à faire connaître et reconnaître le dynamisme des milieux.

Les principaux éléments de communication prévus sont énoncés ci-après :

- D'abord, pour permettre une large diffusion des modalités d'appels de projets du Fonds de développement des communautés, la MRC organisera une conférence

de presse à laquelle seront conviés les médias régionaux. Toute la documentation inhérente au processus incluant les dates d'appel de projets, les conditions d'admissibilité, les formulaires d'inscription ainsi que la grille d'analyse y sera présentée. Cette information sera également accessible sur le site Web de la MRC. Une diffusion courriel sera aussi effectuée auprès de listes d'acteurs des milieux (élus, citoyens engagés, organismes communautaires, tables de concertation, etc.) cumulés au fil du temps. Enfin, des communiqués seront distribués via les médias communautaires et les bulletins municipaux;

- Une annonce médiatique portant sur les résultats de l'appel de projets sera également tenue afin d'être transparent envers les citoyens sur la gestion qui est faite des deniers publics et surtout pour mettre en valeur les initiatives retenues. Par le passé, cet exercice a souvent incité les médias à produire plusieurs articles subséquents sur les initiatives soutenues;
- Une participation annuelle à l'émission d'affaires publiques de la télévision communautaire de Waterloo permettra de faire un suivi des activités du conseiller en développement de la ruralité et de l'agroalimentaire, des projets réalisés en lien avec la Politique et des démarches en cours dans la région de Waterloo;
- La mise en ligne [de la reddition de comptes annuelle des activités réalisées via le Fonds régions et ruralité - volet 2 sur le site Web de la MRC](#). Ce fonds, mis à la disposition de la MRC par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), permet de soutenir financièrement des projets en développement local et régional, dont le Fonds de développement des communautés;
- Finalement, un soutien technique de la MRC sera offert aux promoteurs soutenus financièrement dans le cas d'annonces publiques auxquelles ceux-ci s'engageront à participer par leur protocole d'entente.

7. Le rôle des intervenants dans la mise en œuvre de la Politique

7.1 MRC de La Haute-Yamaska

La MRC demeure responsable sur son territoire de l'application du Fonds de développement des communautés dont elle révisé le document-cadre au besoin. Ce dernier sert d'outil à la mise en œuvre de la présente politique.

De plus, la MRC gère l'administration de l'enveloppe budgétaire, convoque le comité d'analyse et de sélection des projets puis supervise le travail effectué par le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire.

La MRC demeure responsable de la sélection finale des projets, en tenant compte des recommandations que lui achemine le comité d'analyse et de sélection des projets. Elle procède également à la reddition des comptes à la population.

7.2 Comité d'analyse et de sélection des projets

Animé par le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire, le comité est constitué de la directrice générale de la MRC, ou du substitut nommé par celle-ci, et de quatre représentants du milieu également nommés par celle-ci pour un

total de cinq membres. Tous anonymes, les quatre membres représentants du milieu ne sont ni des élus ni en lien avec les projets soumis durant l'appel de projets sur lesquels ils siègent.

Le comité analyse les projets soumis et émet une recommandation au conseil des maires de la MRC quant à la pertinence d'octroyer ou non une aide financière aux projets.

7.3 Conseils municipaux

Les conseils municipaux doivent donner leur avis par voie de résolution sur chaque projet couvrant le territoire de leur municipalité déposé dans le cadre de l'appel de projets. Les formulaires de projets doivent leur être soumis par le promoteur via le directeur général de la municipalité, et ce, à la date officielle prévue et diffusée par la MRC, soit environ cinq semaines avant la date finale de dépôt des projets. Les municipalités peuvent ainsi statuer sur leur appui ou non au projet et définir la nature de cet appui (appui moral, appui financier, appui technique ou autre).

7.4 Comités et coalitions de développement local

Composés de citoyens, d'élus et de représentants d'organismes, les comités et coalitions de développement local ont pour mandat général d'assurer le maintien de la mobilisation et de stimuler le développement d'initiatives dans leur municipalité. Soutenus par le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire, ils agissent en collaboration avec leur conseil municipal et contribuent à promouvoir la prise en charge d'actions et de projets par les citoyens et le milieu.

7.5 Conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire

Le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire a pour mandat de soutenir la mise en œuvre du Fonds de développement des communautés. Les principaux mandats sont de :

- Soutenir la formation et accompagner les comités et coalitions;
- Assurer la tenue des communications entourant le Fonds;
- Rencontrer et encadrer les porteurs de projets;
- Soumettre une première analyse des projets au comité d'analyse et de sélection des projets, agir comme secrétaire du comité et transmettre ses recommandations au conseil de la MRC;
- Assurer le suivi des projets soumis suite à la décision du conseil de la MRC;
- Agir en tant qu'intermédiaire entre les différents comités et instances.

8. Modalités d'évaluation et mécanismes de révision

La MRC se réserve le droit de modifier sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie au besoin, en tenant compte de l'atteinte des objectifs découlant des champs prioritaires régionaux préalablement définis.